

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2018/88 Paraphe : FS
--	-------------------------

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Délibération n°DB2018/45**

Nombres de membres :  
En exercice : 24  
Présents : 15  
Votants : 16  
**POUR : 16 (100 %)**  
**CONTRE : 00**  
**ABSTENTION : 00**

Le trois décembre deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET  
Date de la convocation : 26/11/18  
Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et MM Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Yann DUGARD, Olivier GODART, Philippe ETIENNE, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

Représenté : M. Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN.

---

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANIMATION LEADER 2019**

Vu la délibération n°DC2014/75 du 29/09/2014 décidant de candidater au programme européen LEADER sur l'ensemble de son territoire ;

Vu la délibération n°DC2015/82 du 20/10/2015 validant le programme de développement LEADER 2014/2020 ;

Vu la délibération n°DC2018/10 du Conseil communautaire du 19/02/18 confiant délégation au Bureau notamment la validation et l'autorisation de demande de subventions pour des emplois permanents inscrits au tableau des effectifs ;

Considérant que le dossier de l'Argonne Ardennaise a été retenu et qu'un montant de 1 432 600 € est attribué au territoire au titre de LEADER 2014/2020 ;

Considérant que l'animation du programme LEADER est éligible aux fonds européens ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- APPROUVE le plan de financement de l'ingénierie LEADER au titre de l'année 2019 tel que figurant ci-après :

Budget prévisionnel 2019 « Animation et fonctionnement »	
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<i>Base 2018 : 71000</i>	.
<b>Frais de rémunération (Chargée de mission et Gestionnaire)</b>	<b>54 000</b>
<i>Base 2018 : 54000</i>	
<b>Frais de déplacement</b>	<b>3000</b>
<i>Base 2018 : 1260,21</i>	
<b>Frais de formation</b>	<b>4000</b>
<i>Base 2018 : 5000</i>	
<b>Communication</b>	<b>2100</b>
<i>Base 2018 : 695,12</i>	
<b>Frais de structure</b>	<b>2100</b>
<i>Base 2018 : 1589</i>	
<b>Frais d'animation</b>	<b>8000</b>
<i>Base 2018 : 1200</i>	
<b>Total</b>	<b>73 200</b>
<b>RECETTES</b>	
<b>Autofinancement 2c2a</b>	<b>14 640</b>
<b>LEADER</b>	<b>58 560</b>
Total	<b>73 200</b>

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

